

Info loi de finance 2019

La possibilité d'un temps partiel thérapeutique, sans arrêt à temps complet préalable, et rendre obligatoire l'utilisation du système dématérialisé d'avis d'arrêts de travail sont deux mesures proposées par la mission qui ont déjà été inscrites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2019.

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information